

Conseil d'Administration d'Éco-mobilier : vote de l'évolution du barème pour le 1^{er} janvier 2016

Communiqué de presse

Paris, le 16 décembre 2014 •

Le **Conseil d'Administration d'Éco-mobilier**, réuni le 10 décembre à Paris, a voté **l'évolution du barème des éco-participations** sur les meubles neufs mis en marché pour les ménages et la literie domestique et professionnelle. Initialement envisagée au 1^{er} juillet 2015, le Conseil a également voté son application à compter du **1^{er} janvier 2016**. Le **nouveau barème des éco-participations** sera communiqué, selon les dispositions contractuelles, au plus tard **6 mois** avant son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Par conséquent, le **barème** actuel demeure **applicable** pour l'**année 2015**.

À propos d'Éco-mobilier

Éco-mobilier a été créé par 12 distributeurs et 12 fabricants français. Éco-organisme à but non lucratif, dédié à la collecte et au recyclage des Déchets d'éléments d'ameublement, Éco-mobilier a été agréé par le Ministère de l'Écologie le 26 décembre 2012. Pour remplir cette mission, l'éco-participation est appliquée à l'achat de meubles neufs depuis le 1^{er} mai 2013.

Ses objectifs sont de :

- Contribuer à réduire fortement la part de déchets d'ameublement mis en décharge, c'est-à-dire enfouis, et augmenter le recyclage (23% fin 2012, 45% en 2015) et la valorisation.
- Permettre le développement d'un recyclage de proximité en s'appuyant sur un réseau de professionnels du déchet
- Favoriser la réintroduction de matériaux recyclés par les industriels
- Développer la réutilisation du mobilier usagé en partenariat avec les structures de l'économie sociale et solidaire, les Communautés Emmaüs et les Ressourceries sur l'ensemble du territoire.

Contacts presse: **LauMa communication**

Emmanuelle Klein • Pauline Lacoussiere • Laurent Mignon
prenom.nom@lauma-communication.com • tél: 01 73 03 05 20